



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2023

Soixante-dix-huitième session

Point 60 de l'ordre du jour

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux déplacés et questions
humanitaires**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2023

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/78/474, par. 26)]

78/183 B. **Élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2023/354 du Conseil économique et social, en date du 26 juillet 2023, relative à l'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également de la demande concernant l'élargissement de la composition du Comité exprimée dans la note verbale datée du 26 avril 2023, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies¹,

1. *Décide* de porter de 109 à 110 le nombre d'États membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire, à une séance de son débat consacré à la gestion en 2024, le membre qui occupera le siège supplémentaire.

*50^e séance plénière
19 décembre 2023*

¹ E/2023/96.

